



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC



CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

BULLETIN OFFICIEL | AMTSBLATT

Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Vente aux enchères forcée d'immeubles

Date de publication: SHAB, KABVS 04.04.2025

Visible par le public jusqu'au: 04.04.2030

Numéro de publication: KK08-000000988

Entité de publication

Offices des faillites du Valais central, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Vente aux enchères forcée d'immeubles Jean-Claude Cyrille FOLLONIER, succession répudiée

Débiteurs:

Jean-Claude Cyrille FOLLONIER

Date de naissance: 05.07.1952

Date de décès: 15.01.2024

Dernier domicile connu:

Espace des Remparts 17

1950 Sion

Objets vendus aux enchères:

Commune de Mont-Noble, secteur Mase : immeuble n° 3687 (Tsamplan), Plan n° 1, soit pré-champ de 574 m². Estimation de l'office selon rapport d'expert : 106'190 francs.

Vente aux enchères

Le 08.05.2025 à 14:00 heure, Salle de conférence de l'oenothèque Hangar 41, Chemin St-Hubert 41, 1950 Sion.

Indications concernant le dépôt:

Les conditions de vente, l'état des charges et le rapport d'expertise seront à la disposition de tous les intéressés, au bureau de l'office des faillites dès le 15 avril 2025.

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Publication selon les art. 257 à 259 LP.

Début du délai: 15.04.2025

Fin du délai: 24.04.2025

Point de contact:

Offices des faillites du Valais central, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion.

Remarques:

Les informations relatives à la vente aux enchères peuvent être consultées sur le site internet des Offices des Poursuites et Faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres. Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'état civil et de leur no AVS (carte AVS ou LAMal) et, pour les sociétés, d'un extrait récent du Registre du Commerce. Montant à payer à l'enchère : 14'300 fr, comprenant une avance de 11'000 fr. et une avance de frais de 3'300 francs. Possibilités de paiement : 1) à l'enchère: en espèces ou par garantie bancaire irrévocable et illimitée dans le temps. Les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés. 2) avant l'enchère : par consignation du montant de 14'300 fr. sur le compte IBAN CH74 0900 0000 1588 1992 1 de l'Office des faillites du Valais central. Le solde du prix de vente devra être payé dans le mois avec intérêts à 5% dès le jour de la vente.